

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

AFFECTATION DES
RESULTATS 2021 -
BUDGET EAU

N° CC_2022_0100

Séance du : mercredi 19 octobre 2022

Convocation du : 12 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Pascale MAYCA, Chadia LIMAM par Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascal SAUGE par Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Danielle COTTET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Maurice LAPERROUSAZ

La comptabilité du Budget EAU (production et de distribution de l'eau) est tenue depuis le 1er janvier 1992 conformément à l'instruction M49 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE DECIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget EAU comme suit :

En réserves réglementées, Article 1064	13 564.00 €
En autres réserves, Article 1068	1 914 246.56 €

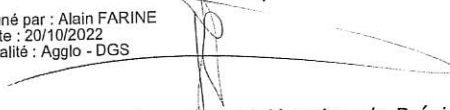
En report à nouveau, Article 002	1 403 720.80 €
Soit un total de :	3 331 531.36 €

Le Secrétaire de séance



Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 20/10/2022
Qualité : Agglo - DGS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.